



L'Europe
locale & régionale

Stratégie pluriannuelle du CCRE 2020-2030

Janvier 2021

« Renforcer l'Europe locale et régionale depuis 1951, tout en promouvant un futur plus inclusif et durable pour tous les citoyens et les générations à venir »

Vision du CCRE 2020-2030 |

Avant-propos | CCRE, acteur du changement

Président du CCRE, Stefano Bonaccini
Secrétaire Général du CCRE, Frédéric Vallier

La crise de la COVID-19 nous impose de repenser collectivement notre mode de vie, notre modèle économique et notre relation à l'environnement. L'apparition de la pandémie de COVID-19 en 2020 entraîne une situation sans précédent pour la plupart des personnes issues de la génération actuelle. En peu de temps, les dirigeants politiques ont dû prendre des décisions difficiles et de grande envergure, s'adapter à une situation en évolution, en espérant avoir des effets positifs sur la situation sanitaire, économique et sociale de leurs populations.

L'incertitude est grande quant à l'efficacité des mesures prises ; l'évolution de la situation au cours des prochains mois révélera si elles seront couronnées de succès. Toutefois, il est clair que la pandémie change considérablement nos vies et que nous devons nous adapter à l'évolution rapide des conditions de vie et de travail.

D'autres défis ont peut-être été placés en arrière-plan en raison de la pandémie, mais ils persistent et doivent être relevés dans un environnement modifié. La menace créée par le changement climatique exige une transition rapide de nos sociétés carbonées vers une économie plus sobre, plus durable et plus équitable. Les changements concernent tous les domaines : politique, économique, social, sociétal, environnemental, sanitaire, climatique, etc. et nécessiteront un encadrement courageux et tourné vers l'avenir, ainsi qu'un partage des responsabilités entre tous les niveaux de gouvernance.

Depuis de nombreuses années, le CCRE est convaincu et défend que rien ne peut être accompli sans l'implication des collectivités locales et régionales ; de plus, il est maintenant certain que ces dernières ne peuvent agir efficacement sans être pleinement impliquées dans la définition des politiques qui les concernent. Tout comme la crise des réfugiés de 2015, l'expérience récente de la pandémie de la COVID-19 est une nouvelle preuve que les gouvernements infranationaux gèrent les urgences en première ligne. Des plans efficaces de gestion des crises doivent être élaborés, avec les gouvernements locaux et régionaux, dotés des ressources nécessaires pour relever les défis.

Cette nouvelle crise de la COVID-19 et son impact dévastateur sur presque tous les aspects de notre vie est

une occasion unique de s'engager et d'investir dans des mesures visant à atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs politiques européens communs tels qu'annoncés dans le Pacte vert européen, la stratégie numérique et le pilier européen des droits sociaux. Le plan de relance est l'occasion de favoriser une transition numérique et sociale juste et verte, cruciale pour les prochaines générations et pour que l'Europe devienne plus compétitive vis à vis du reste du monde.

En raison du changement climatique, de la montée du nationalisme populiste, de la division et de la polarisation, les fondements de la société risquent d'être bouleversés. Les gouvernements nationaux et les structures politiques traditionnelles ne semblent plus capables de répondre seuls en adéquation aux défis qui se présentent. De plus en plus d'institutions, de citoyens et d'acteurs privés et publics se tournent vers les collectivités locales et régionales pour mettre en place une société plus durable, moins inégale et plus soucieuse de l'avenir des générations futures, de l'environnement et de la biodiversité.

Toutes et tous, individuellement et collectivement, gouvernements, entreprises et société, sommes invités à jouer un rôle actif et à mettre en route des changements afin de préparer l'avenir, de faire du XXI^e siècle celui du renouveau. Fort de ses 60 associations nationales et des 100 000 collectivités locales et régionales qu'il représente, le Conseil des Communes et Régions d'Europe peut et doit jouer pleinement son rôle pour favoriser l'émergence d'un nouveau modèle de développement. Un développement porté par les territoires, ici en Europe et partout dans le monde, propulsé par les actions entreprises par nos villes et régions en coopération avec leurs partenaires, dans toute leur diversité.

Suite à la révision stratégique de son propre avenir, le CCRE appelle à un changement de paradigme pour la gouvernance européenne. Les acteurs locaux et régionaux doivent contribuer aux politiques publiques et apporter leur contribution en tant qu'agents de changement en s'engageant à être des partenaires des institutions nationales, européennes et internationales. En bref, des partenaires engagés, respectés et consultés !

Avec Pacte vert, la stratégie numérique et la conférence sur l'avenir de l'Europe, lancée en 2019, l'Union européenne souhaite répondre aux doutes et aux attentes des citoyens européens. Le législateur européen peut compter sur notre engagement, à condition que les collectivités locales et régionales puissent participer à l'élaboration des politiques dès qu'elles les concernent, de la conception à la mise en œuvre, en passant par l'arbitrage et la négociation.

Nous devons également prendre conscience que nous vivons dans un monde globalisé qui a de plus en plus d'effets sur les collectivités locales et régionales. Nos réflexions et nos actions ne peuvent s'arrêter aux frontières européennes ; nous devons considérer les liens et l'interaction de nos politiques par rapport à d'autres parties du monde, et nous avons intérêt à entretenir de bonnes relations et à coopérer avec nos voisins immédiats et nos partenaires au niveau international.

C'est le moment idéal pour réunir ces éléments avec l'Agenda 2030 et les objectifs de développement durable. Le CCRE et ses membres s'engagent à les mettre en œuvre et nous sommes convaincus qu'ils ne peuvent être atteints qu'avec l'implication de toutes les parties prenantes, à commencer par les collectivités locales et régionales et leurs associations représentatives. Notre participation aux organes de représentation et de décision de l'ONU - notamment par le biais de notre organisation internationale, Cités et Gouvernements Locaux Unis - doit être garantie.

Les défis qui nous attendent sont énormes - mais c'est l'occasion pour les collectivités locales et régionales de prouver qu'elles sont des acteurs et des agents de changement importants pour faire de l'Europe un endroit meilleur et pour sauver notre planète pour les générations futures.

Stefano BONACCINI



La vocation du CCRE reste de fédérer au-delà de ses membres, l'ensemble des organisations représentatives des villes et régions. Fort de notre réputation et des actions que nous conduisons, nous sommes la seule organisation qui puisse rassembler toute la famille des collectivités locales et régionales en Europe. Nous agissons pour le bien commun en rassemblant nos membres autour d'activités qui apportent des connaissances et des capacités communes et qui traitent de questions telles que le développement durable, la bonne gouvernance, la démocratie, la citoyenneté, l'égalité, les services publics, les jumelages et la coopération internationale.

Avec nos institutions sœurs, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et le Comité des régions de l'Union européenne, nous continuerons à défendre l'autonomie, la démocratie locale et la cohésion territoriale en Europe. Nous pouvons pousser la réflexion en imaginant une nouvelle et ambitieuse approche de la décentralisation et des relations entre les différents niveaux de gouvernance, fondée sur nos recherches et celles de nos membres.

Alors que nous célébrons notre 70e anniversaire en 2021, en rappelant que nous sommes l'ainée des organisations représentant les gouvernements locaux et régionaux, notre approche pluriannuelle vise à accomplir une stratégie pour les 10 prochaines années, élaborée pour et avec l'ensemble de notre réseau. Fruit de nos travaux et de nos discussions de ces dernières années et surtout de ces derniers mois, notre projet stratégique sera ce que nous en ferons collectivement, un engagement aussi fort que celui de nos fondateurs lorsqu'ils ont appelé à l'autonomie locale dans le cadre de l'unité européenne.

Frédéric VALLIER



Introduction : définition des principes fondamentaux et de la vision globale du CCRE pour 2030

L'objectif principal du CCRE pour les prochaines années est clair : parvenir à la reconnaissance des principes de l'autonomie locale tels que définis dans la Charte européenne, promouvoir la décentralisation et la division des pouvoirs, y compris les ressources financières appropriées, et s'engager avec les citoyens et tous les acteurs concernés afin de laisser une planète sûre et saine aux prochaines générations.

La Stratégie

L'objectif de cette stratégie est de fournir une vision à long terme des activités et objectifs du CCRE, tant sur les priorités thématiques que sur les questions d'organisation. Elle sera complétée par des actions concrètes, qui seront mises à jour annuellement dans les programmes de travail qui seront préparés chaque automne. Cela permettra à l'organisation - les membres et le Secrétariat - de mieux planifier, préparer et organiser son travail, y compris l'allocation des ressources.

Le document s'adresse aux associations membres du CCRE ; elles étaient invitées à consulter leurs membres au sein de leur structure de gouvernance et à donner leur avis sur les propositions. Cette approche contribue à une appropriation partagée, d'une importance clé pour sa mise en œuvre réussie.

L'implémentation du cadre sera suivie et évaluée régulièrement. Les retraites annuelles du CCRE sont l'occasion de partager des points de vue sur nos réalisations, de les ajuster et de proposer de nouvelles actions. La Stratégie en tant que telle sera évaluée en 2023 et 2027, et les modifications ou ajustements seront discutés et approuvés. En 2030, une évaluation finale aura lieu.

La pandémie de la COVID-19

L'apparition de la pandémie en 2020 a également des répercussions majeures sur les collectivités locales et régionales, qui ne peuvent pas encore être pleinement évaluées au moment de l'élaboration de cette stratégie. Toutefois, nous pensons que la crise met en évidence la pertinence de nos principaux objectifs tels que présentés ici : des collectivités locales et régionales fortes jouant un rôle actif dans la gestion des défis auxquels nous sommes confrontés et garantissant la résilience face aux menaces futures. Nous devons saisir cette occasion et utiliser la relance après la crise pour "reconstruire en mieux" en ajoutant des valeurs partagées telles que la démocratie, l'égalité et la durabilité au cœur de nos efforts pour mettre en œuvre les objectifs politiques européens communs, les ODD et d'autres programmes internationaux pertinents, tels que l'accord de Paris sur le climat.

Lien avec l'Agenda 2030 et les objectifs de développement durable

En 2015, les États membres des Nations Unies ont adopté les [17 Objectifs de développement durable](#) (ODD), un appel universel à l'action pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et améliorer la vie et les perspectives de chacun, partout. Le CCRE soutient la mise en œuvre des ODD au niveau local et coopère avec ses partenaires européens (dans le cadre de PLATFORMA) et au niveau international (au sein de notre organisation mondiale CGLU) en partageant des informations et des expériences, et en défendant le rôle des gouvernements infranationaux auprès des institutions européennes et internationales. Lorsque cela est possible et approprié, notre stratégie inclut les

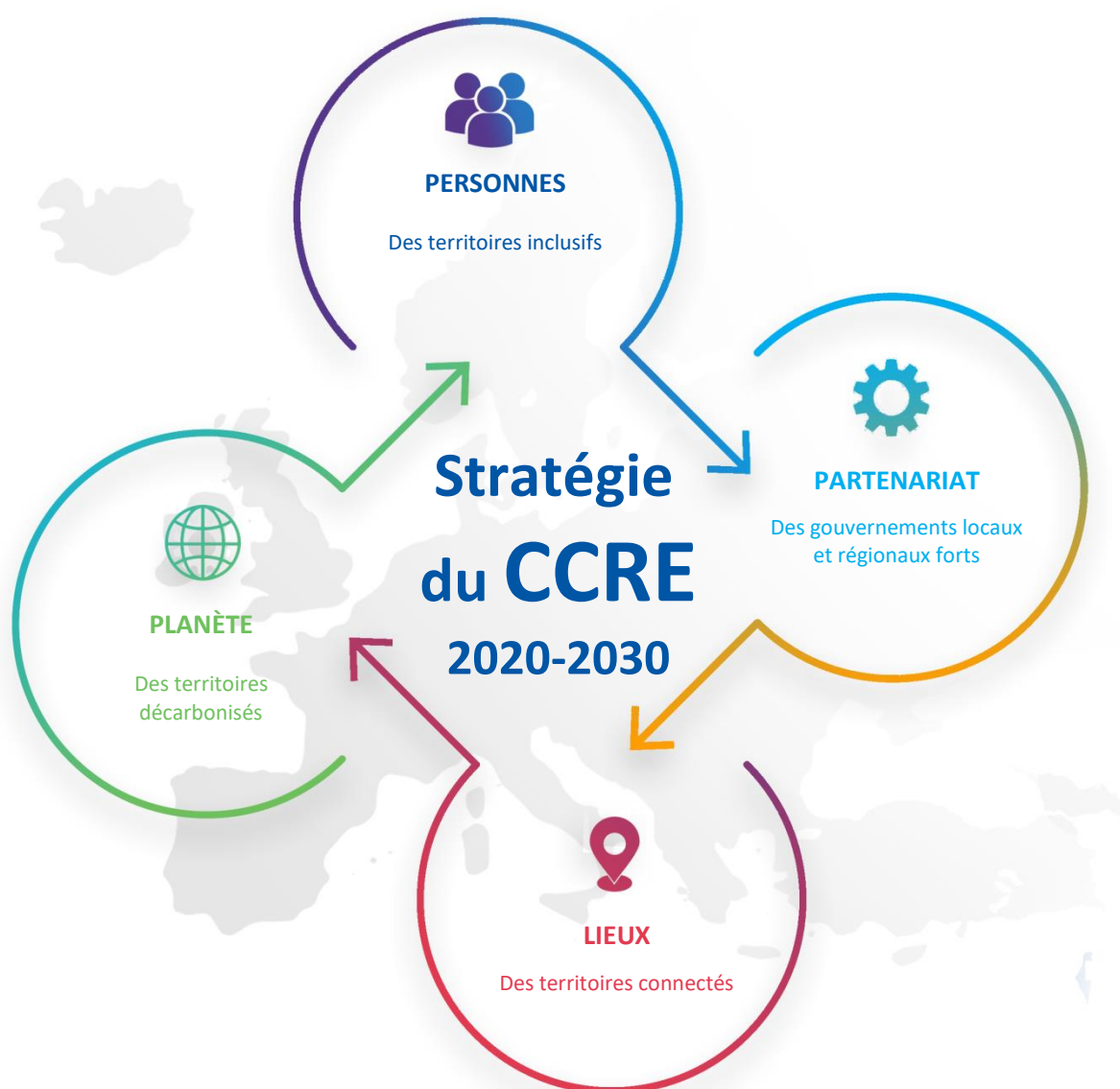
liens avec les ODD concernés. La stratégie du CCRE s'articule autour de quatre "P" : People (Personnes), Partnership (Partenariat), Places (Lieux) et Planet (Planète), adaptés au contexte européen et de l'UE. La prospérité et la paix sont bien sûr également pertinentes en Europe et se reflètent dans nos quatre P, garantissant que personne et aucun lieu ne soit laissé pour compte.

La partie thématique de la stratégie 2020-2030 du CCRE est présentée dans la première partie du document. Elle est composée de quatre piliers principaux, chacun

basé sur une vision spécifique. La seconde partie du document expose la direction dans laquelle le CCRE, en tant qu'organisation, vise à se développer pour réaliser notre vision :

“ Renforcer l’Europe locale et régionale depuis 1951, tout en promouvant un futur plus inclusif et durable pour tous les citoyens et les générations à venir”

Vision du CCRE 2020-2030 |



PARTIE I : La Stratégie du CCRE 2020–2030

1. PEOPLE (« PERSONNES ») : Vers des sociétés inclusives

LA VISION DU CCRE : Ne laisser personne de côté et rapprocher l'Europe des citoyens ; encourager les politiques aux niveaux européen, national et local pour des sociétés plus inclusives

L'inégalité existe toujours en Europe, dans les pays, les régions et même au niveau local. En 2017, 112 millions d'habitants de l'UE étaient menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale, ce qui correspond à 22 % de la population totale. Les gouvernements locaux et régionaux doivent identifier ce qu'ils peuvent faire pour créer et encourager des communautés inclusives et diversifiées, permettant aux citoyens de s'engager dans l'élaboration de politiques locales. La fracture sociale dans nos communautés est croissante et préoccupante.

Cependant, les citoyens étant de plus en plus conscients que cette division grandissante a un impact négatif sur leur vie, ils s'engagent au niveau local. Les technologies de la communication et les méthodologies participatives innovantes peuvent être des instruments utiles, si elles sont appliquées de manière appropriée. Le partage des connaissances, l'apprentissage mutuel et l'introduction d'outils de gestion des connaissances peuvent être bénéfiques pour les membres du CCRE en tant qu'exemples positifs et encourageant qui servent d'inspiration.

L'objectif d'égalité des sexes n'a toujours pas été atteint en Europe. Au cours des 30 dernières années, l'égalité des sexes a été une priorité pour le CCRE et continuera de l'être dans les années à venir et jusqu'à ce que de réels progrès soient réalisés. L'étude de 2019 du CCRE sur les femmes en politique montre que la représentation des femmes dans la prise de décision - un indicateur clé de l'autonomisation des femmes - augmente très lentement. Ce n'est qu'un domaine qui illustre que beaucoup reste à faire pour surmonter les stéréotypes de genres et barrières structurelles à l'égalité que les femmes rencontrent dans les sphères politique, économique, sociale et culturelle.

Dans notre prise de position (2018), nous avons exprimé notre point de vue selon lequel chaque fille, garçon, femme et homme devrait jouir des mêmes droits humains et de l'égalité des chances dans tous les

domaines de la vie ; nous avons appelé à l'action dans des domaines clés, par exemple l'engagement politique, la participation, la fin de la violence contre les filles et les femmes, l'autonomisation économique, etc. Il demeure important d'intégrer l'égalité des sexes dans les politiques, la législation, les programmes et les budgets. Nous devons faire entendre la voix locale et contribuer à l'élaboration et l'implémentation de la



stratégie européenne en matière d'égalité entre les

Le nuage de mots ne constitue pas une liste de priorités du CCRE telles que reprises dans cette Stratégie pluriannuelle. Ce visuel ne figure qu'à titre illustratif.

femmes et les hommes et partager nos connaissances et notre expertise en Europe et avec nos partenaires au niveau international

L'un des défis majeurs d'aujourd'hui est la technologie numérique et l'impact que la transition numérique et l'innovation technologique auront sur notre façon de travailler, de communiquer, d'organiser notre vie quotidienne. Les gouvernements locaux et régionaux connaissent des changements sans précédent auxquels ils doivent s'adapter : les services dont ils ont la charge seront de plus en plus organisés sur la base de la technologie numérique. Il existe des opportunités, par exemple la fourniture de services plus proches des citoyens, des services centrés sur l'utilisateur, mais aussi des défis tels que les infrastructures nécessaires, l'interopérabilité, la cybersécurité, l'intelligence artificielle et l'économie collaborative.

Une question cruciale demeure l'utilisation des données publiques et leur commercialisation, compte tenu notamment de la puissance économique des principaux acteurs et de la réglementation limitée qui existe jusqu'à présent. Toutes ces questions doivent être abordées par les gouvernements locaux et régionaux dans les années à venir et des solutions doivent être trouvées.

De nombreuses activités des gouvernements locaux et régionaux sont régies par le droit européen ; en particulier, l'organisation des services publics relève du cadre juridique de l'UE pour les services publics, basé sur le concept du marché intérieur européen. Au lendemain de la crise de la COVID, il convient de mettre l'accent sur un cadre stratégique post-UE sur la santé et la sécurité au travail.

Concevoir stratégiquement le plan d'action sur le pilier européen des droits sociaux afin d'intégrer les conditions locales et régionales qui doivent également être prises en compte par la législation européenne et nationale. Toutefois, la mondialisation et la numérisation ont modifié l'environnement dans lequel les services sont organisés et fournis. Les accords commerciaux internationaux doivent mieux refléter les ODD, leurs impacts sur les territoires doit être mieux évalués et pris en compte lors des négociations, auxquelles les représentants des gouvernements locaux et régionaux doivent être associés.

Avec notre Commission permanente pour l'égalité, la Charte européenne et l'Observatoire, le CCRE est bien équipé pour continuer à engager les collectivités locales et régionales dans un agenda pour l'égalité que nous proposons de façonner autour de quatre objectifs à atteindre d'ici 2030 :

Objectif 1.1: Les gouvernements locaux et régionaux doivent fournir un environnement, des mécanismes et des processus qui encouragent l'engagement civique de tous les groupes au sein de la population afin de créer des communautés locales inclusives et diversifiées.

Objectif 1.2: Promouvoir l'égalité des sexes au niveau européen et international en tant que question transversale : l'égalité des sexes doit être traitée en tant que telle et ses implications pour les femmes et les hommes doivent être évaluées dans tous les domaines politiques, y compris les budgets.

Objective 1.3: Prendre des mesures pour que l'éducation, les services publics et l'emploi dans les collectivités locales et régionales soient exempts d'inégalités et de discrimination.

Objective 1.4: Veiller à ce que les règles et réglementations relatives à la fourniture de services publics locaux et régionaux dans le marché intérieur soient en phase avec la réalité et les défis auxquels sont confrontés les gouvernements locaux et régionaux et avec les ODD.

Les Objectifs de développement durable couverts par ce pilier :



2. PARTNERSHIP (« PARTENARIAT ») : Exploiter la force des gouvernements locaux et régionaux

LA VISION DU CCRE : Obtenir la reconnaissance des principes d'autonomie locale, de subsidiarité et de proportionnalité au niveau national, européen et international ; assurer l'implication des gouvernements locaux et régionaux dans la préparation et la prise de décision des politiques pertinentes ayant un impact sur leurs territoires.

Les gouvernements locaux et régionaux sont confrontés à de nombreux défis, et les dirigeants politiques sont confrontés à des challenges inattendus, tels que la crise des réfugiés en 2015 et le déclenchement de la pandémie de COVID-19 en 2020, et à des défis à long terme tels que le changement climatique et ses conséquences. Non seulement ils traitent les questions locales ordinaires, mais celles-ci sont devenues plus complexes, souvent en raison des développements, règles et réglementations européennes, voire internationales telles que : le changement climatique, l'accroissement des inégalités sociales, l'évolution démographique, l'impact de l'économie mondialisée, la numérisation, etc.

Il est de plus en plus évident que des gouvernements infranationaux forts et bien équipés sont essentiels pour relever les défis qui se présentent à nous. La Charte européenne de l'autonomie locale fournit le cadre adéquat, en particulier en définissant le concept, les structures et les ressources financières des autorités locales pour l'exécution des tâches. Notre ambition reste de promouvoir la décentralisation, en particulier dans les périodes où nous observons des tentatives des gouvernements centraux de recentraliser les pouvoirs et les compétences, de réduire les ressources financières ou de transférer des tâches sans les fonds nécessaires, réduisant ainsi la capacité des collectivités locales et régionales à fournir efficacement leurs services

Une crise telle que celle de la COVID-19 entraîne une participation économique et sociale importante avec des répercussions sur les finances et les capacités d'investissement des collectivités locales et régionales qui pourraient durer plusieurs années comme ce fut le cas après la récession économique de 2008-2009.

Nous croyons en une répartition appropriée des compétences car nous sommes convaincus que les collectivités territoriales (villes, comtés, autorités

intermédiaires et régions) sont les piliers de la structure politique et administrative de nos Etats. L'autonomie des collectivités locales et régionales est le rempart des libertés individuelles ; ici, les citoyens peuvent modeler la politique, influencer la manière dont leurs communautés



sont gouvernées et jouer un rôle actif dans la société. Des collectivités locales et régionales fortes sont des éléments essentiels des États démocratiques, qui reposent sur des valeurs communes, telles que les droits de l'homme, l'égalité, la liberté d'expression et le respect de l'État de droit. Cependant, nous nous rendons compte que ces valeurs ne sont pas irréversibles et doivent être entretenues ; les élus locaux sont victimes d'expressions de haine et sont même menacés physiquement et sur les réseaux sociaux.

Nous devons développer et appliquer des mesures pour parvenir à des sociétés pacifiques et inclusives, essayer de regagner la confiance des citoyens dans les hommes politiques et exploiter leur participation aux politiques locales. Les échanges d'expériences et de connaissances sous forme de jumelage de villes, d'apprentissage entre pairs ou d'autres formats aident les participants à cultiver le sentiment d'appartenance à une communauté européenne commune. Le CCRE continuera à promouvoir le concept de "gouvernance en partenariat", qui implique tous les acteurs dans la coopération horizontale et verticale vers la réalisation d'ambitions partagées, et d'autres mesures qui favorisent une identité européenne fondée sur nos valeurs démocratiques communes.

Les collectivités locales et régionales jouent un rôle important dans la mise en œuvre des politiques de l'Union européenne sur leurs territoires. Etant donné

leur rôle unique, il est essentiel que l'expertise des gouvernements locaux et régionaux soit prise en considération lorsque la législation et les politiques européennes sont préparées, mises en œuvre, contrôlées, évaluées et modifiées.

Nous rappelons que nous ne vivons pas isolés en Europe : nous sommes connectés au reste du monde et les développements géopolitiques, les défis universels, y compris la problématique démographique, économique, environnementale, climatique et sécuritaire, qui ne peuvent être ignorés.

Les collectivités locales et régionales doivent être conscientes de leur lien avec les acteurs et les actions mondiales : la manière dont elles organisent leurs services et achètent des biens peut avoir une dimension internationale et un impact ailleurs (cohérence des politiques pour le développement durable). Plusieurs défis au niveau local et régional en Europe sont vécus dans le monde entier. Ils doivent être abordés collectivement dans une perspective mondiale, afin de trouver des solutions durables et communes.

L'expérience de la gestion de la pandémie de COVID-19 a confirmé que des mesures efficaces et adéquates pour faire face à la crise nécessitent une très bonne coopération de tous les niveaux de gouvernement. Par conséquent, les gouvernements régionaux et locaux doivent être impliqués dans la conception et la mise en œuvre des politiques visant à faire face à ce type d'urgence. Il faut s'assurer que les gouvernements infranationaux sont correctement préparés et qu'ils disposent des capacités et des ressources nécessaires pour faire face à ces défis.

Le rôle des collectivités locales et régionales et de leurs associations doit être officiellement reconnu dans l'action internationale de l'UE et à l'échelle mondiale. En collaboration avec nos partenaires internationaux, nous devons être assurés d'une voix forte et crédible dans l'élaboration des politiques mondiales et d'un siège égal autour de la table pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030.

Le CCRE a cherché à définir son rôle dans l'action internationale et à cette fin, le CCRE a été proactif en cherchant à impliquer les collectivités locales dans la coopération au développement de l'Union Européenne, en bénéficiant d'un soutien financier adéquat et institutionnaliser un dialogue politique structuré avec l'UE pour les collectivités locales et régionales et leurs associations nationales au niveau national, et avec les

pairs européens par le biais de la coopération décentralisée.

Un accord-cadre de partenariat a été signé entre le CCRE et la Commission européenne en 2015 et le CCRE, en tant que chef de file de PLATFORMA, organise les activités de ses 34 partenaires actuels, parmi lesquels 17 associations du CCRE.

Notre ambition est de renforcer les liens entre les collectivités locales européennes et leurs partenaires du monde entier afin de contribuer à la diffusion des bonnes pratiques, au partage des connaissances et de garantir que nos valeurs démocratiques servent de modèle au reste du monde. L'accord-cadre de partenariat offre un cadre parfait pour s'engager avec la Commission européenne et nous avons l'intention d'intensifier encore cette façon de travailler dans les années à venir.

Le CCRE, en tant que chef de file de PLATFORMA et en tant que section européenne de CGLU, participe à un certain nombre d'activités, notamment dans le domaine du climat, de la localisation des ODDS, des finances locales, de l'égalité des sexes, du renforcement des capacités, etc.

A l'aide de PLATFORMA, nous avons également établi une collaboration avec CGLU Afrique afin de travailler conjointement sur une Charte africaine pour l'égalité et l'engagement des jeunes élus. De plus, nous avons établi une collaboration constructive avec d'autres organisations et acteurs internationaux, tels que l'OCDE, UN Women, C40, ICLEI, etc. Il est temps de définir le rôle du CCRE au niveau international ; une stratégie internationale du CCRE clarifiera notre ambition en tant que CCRE, de compléter nos activités dans PLATFORMA.

Objectif 2.1: Développer des outils appropriés et efficaces dans les structures de gouvernance européennes où les collectivités locales et régionales et leurs organisations représentatives participent à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques et de la législation qui sont pertinentes pour le niveau local et régional.

Objectif 2.2: Développer des outils efficaces et fournir une plateforme pour permettre la coopération et l'échange au sein de l'Europe, afin de soutenir la diffusion des connaissances et des pratiques de bonne gouvernance dans le secteur des collectivités régionales et territoriales.

Objectif 2.3: Encourager la coopération et le partenariat entre les gouvernements locaux et régionaux et les organisations représentatives de toute l'Europe et avec des pairs dans les pays

partenaires. A cette fin, encourager les jumelages et favoriser la coopération internationale, et continuer à s'associer à la Commission européenne dans son action internationale.

Objectif 2.4: promouvoir et renforcer le rôle des collectivités locales et régionales dans les négociations de la CCNUCC et contribuer à la coopération internationale des collectivités locales et régionales et au succès de la collaboration avec les organisations et associations européennes et

internationales de collectivités régionales et territoriales.

Les Objectifs de développement durable couverts par ce pilier :



3. PLACES (« LIEUX ») : Vers des territoires coopératifs et connectés

LA VISION DU CCRE : Pas de place laissée pour compte ; les gouvernements locaux et régionaux, en tant qu'agents du changement, joueront un rôle majeur pour assurer une bonne qualité de vie à tous les citoyens, quel que soit l'endroit où ils vivent, grâce à un cadre européen approprié.

Les recherches montrent que la fragmentation territoriale s'accroît et démontre l'importance des infrastructures et des services numériques, de l'accès à l'internet à haut débit, des compétences et du matériel et des logiciels appropriés pour un large éventail de notre société.

Jusqu'à présent, les investissements privés et publics étaient concentrés dans certains secteurs et certaines zones géographiques. Cela a un impact sur l'activité économique dans une zone donnée et sur les personnes qui y vivent. Toutefois, l'un de nos principes européens fondamentaux est qu'une bonne qualité de vie doit être assurée à tous nos citoyens, quel que soit l'endroit où ils vivent.

Les individus recherchent l'environnement et les services nécessaires pour profiter du bien-être et de la qualité de vie. Les communautés locales sont également des centres de développement économique et social endogène, d'innovation et d'échanges culturels.

Les villes et les communautés doivent faire face à un certain nombre de défis : urbanisation ou dépeuplement, pression sur le marché du logement et les logements abordables, mobilité et accessibilité, vieillissement et diversification de la société, pertinence et utilisation des espaces publics, influence et utilisation de la technologie, etc. Les régions, villes et communes européennes sont également touchées par

les influences internationales : mondialisation, décisions stratégiques des entreprises agissant au niveau international, transactions des investisseurs financiers, accords commerciaux internationaux, etc.

Le progrès de la communication numérique a de nombreuses répercussions sur nos vies et sur la façon



dont les nouvelles générations envisagent leur vie sociale. Le développement du télétravail, des achats en ligne, l'évolution de la mobilité, etc. conduisent à une nouvelle réflexion sur l'aménagement du territoire, l'architecture, le développement urbain et rural, les transports et la fourniture de services publics. Les municipalités de toutes tailles devront s'adapter aux conséquences du changement climatique telles que les sécheresses, les inondations, les vagues de chaleur et de froid.

Il est évident que des changements sont nécessaires si nous voulons réussir le passage à un avenir durable et résilient. Les gouvernements locaux et régionaux sont des agents de changement et contribuent considérablement à la réalisation de ces changements. Par conséquent, nous avons besoin de débats et de

réflexions informés sur la dimension territoriale des politiques, en abordant les questions en jeu d'une manière inclusive et holistique. Il sera important de discuter et de concevoir des concepts pour le développement territorial et urbain futur avec les représentants locaux et régionaux. Dans l'UE, cela se reflétera dans les débats sur la politique européenne de cohésion, la Pacte vert, le plan de relance Next Generation et sur la manière dont ils serviront les besoins des territoires et des citoyens. La prochaine période de financement (2021-2027) apportera un soutien financier considérable à une Europe plus intelligente, plus verte, plus connectée, plus sociale et plus proche des citoyens.

Il sera crucial d'améliorer l'utilisation des fonds, par la promotion des fonds et instruments financiers les plus accessibles aux gouvernements locaux et régionaux le changement climatique ne connaissant pas de limites, il sera également crucial de renforcer les capacités des associations nationales et - par extension - des gouvernements locaux et régionaux européens, par exemple en facilitant l'apprentissage par les pairs, les formations, l'échange de connaissances et d'expériences entre les membres du CCRE et d'autres acteurs/partenaires concernés.

Objectif 3.1: Politiques de développement urbain, rural et territorial au niveau national et européen fondées sur une approche intégrée et inclusive

Objectif 3.2: Les gouvernements locaux et régionaux ont les capacités, les compétences, les ressources et les fonds nécessaires pour investir dans la croissance durable et à long terme de leurs territoires aussi bien dans l'Union européenne, qu'en Europe et dans les pays partenaires.

Objectif 3.3: Identifier les questions clés pour les gouvernements locaux et régionaux liés aux défis économiques et sociétaux et à leur rôle et responsabilités en tant qu'employeurs ; soutenir les membres du CCRE à faire face aux défis des gouvernements locaux et régionaux dans les domaines de l'innovation et de la numérisation ainsi que de l'éducation et de la formation.

Les Objectifs de développement durable couverts par ce pilier :



4. PLANET (« PLANÈTE ») : Vers des sociétés décarbonisées

LA VISION DU CCRE : Contribuer à faire de l'Europe le premier continent neutre en carbone sur le plan climatique, avec des territoires hautement résilients, en gérant toutes les ressources naturelles de manière durable.

Il est grand temps de gérer nos ressources naturelles (eau, air, terre) de manière durable pour que les générations futures puissent disposer d'une quantité suffisante et d'une bonne qualité de celles-ci. Ce sera un défi compte tenu de la croissance de la population mondiale et de la capacité limitée de notre planète. L'impact du changement climatique sur les forêts entraîne une dégradation croissante des écosystèmes et une perte dramatique de la biodiversité. Cela nécessite des mesures audacieuses, notamment la production et la consommation durables, qui est l'objectif du concept d'économie circulaire de l'Union européenne, visant à devenir une économie à faible



émission de carbone, verte et compétitive, qui utilise efficacement les ressources. Nous devons maintenir la valeur des produits, des matériaux et des ressources

dans l'économie aussi longtemps que possible, et réduire au minimum les déchets et la pollution.

La croissance économique doit être dissociée de la consommation de ressources naturelles - un défi pour l'économie européenne, qui dépend de l'importation de matières premières. Le recyclage et la réutilisation des matières premières, telles que les matériaux à forte intensité énergétique, les matériaux ayant un impact élevé sur l'environnement et les déchets alimentaires, seront cruciaux.

Le changement climatique est le plus grand défi mondial de notre génération. La vitesse à laquelle le changement se produit n'est pas linéaire mais progressive et nos efforts ne sont même pas suffisants pour arrêter la tendance : 2018 a été l'année avec les plus hautes émissions de CO² depuis le début des enregistrements.

Le confinement, appliqué dans de nombreux pays au début de la crise de la COVID-19, a considérablement réduit le trafic et les émissions de CO² et a donc amélioré la qualité de l'air. Cette expérience dramatique pourrait-elle réellement aider la cause environnementale, où allons-nous revenir au point de départ ? Le défi auquel nous sommes confrontés est de saisir la chance de la reprise et d'investir dans la transition vers une économie plus innovante, durable, économe en ressources et circulaire.

Ce changement transformateur dans tous les secteurs est ancré dans le Pacte vert européen, la nouvelle feuille de route adoptée par la Commission en décembre 2019 pour conduire l'Union européenne vers la neutralité climatique d'ici 2050. La COVID-19 et la crise climatique devraient toutes les deux représenter une opportunité de changement pour avancer vers cet objectif.

La société moderne dépend d'un approvisionnement en énergie fiable, abordable, durable et propre et de services permettant de fonctionner sans heurts et de se développer équitablement. L'Union européenne a décidé de passer d'une économie basée sur les combustibles fossiles à une économie à faible émission de carbone avec un système énergétique numérique et centré sur le consommateur, et de découpler les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie et le produit intérieur brut. L'innovation, le déploiement des énergies renouvelables et l'augmentation de l'efficacité énergétique doivent être

intensifiés, et des investissements intelligents doivent être réalisés pour stimuler le processus.

Les gouvernements locaux et régionaux sont touchés dans de nombreux domaines et doivent s'adapter, prendre des mesures pour atténuer les effets des changements climatiques et s'y préparer. Le CCRE soutient

Le CCRE soutient les objectifs spécifiques de l'UE pour 2030 visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la grande ambition de devenir neutre en carbone d'ici 2050, mais ces objectifs doivent être accompagnés d'un cadre juridique approprié et de ressources financières et du personnel, tout en évitant une réglementation détaillée qui ne reconnaît pas les conditions variables dans l'UE.

Pour que cela se produise efficacement et dans les délais, il est essentiel que les gouvernements locaux et régionaux soient dotés des moyens, des compétences et des ressources appropriés pour intégrer les mesures d'adaptation et d'atténuation nécessaires dans leur planification urbaine et régionale.

Le CCRE est engagé dans la Convention des Maires depuis le début, car nous pensons que les gouvernements locaux et régionaux peuvent apprendre les uns des autres et échanger des bonnes pratiques pour renforcer les capacités au niveau local ; la Convention des maires est le plus grand mouvement en faveur des actions locales en matière de climat et d'énergie et offre un soutien à ceux qui s'engagent à réduire les émissions de CO², à accroître l'utilisation des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Objectif 4.1: Accélérer la transition vers une économie circulaire en aidant les gouvernements locaux à développer et à appliquer des instruments et des connaissances, et à faciliter la mobilisation des possibilités financières pour atteindre et, si possible, dépasser les objectifs convenus dans l'UE.

Objectif 4.2: Soutenir les engagements de l'UE en matière d'action climatique et de transition énergétique, en engageant et en influençant activement la législation et les initiatives de l'UE telles que le nouveau Pacte vert (Green Deal) et les plans nationaux pour l'énergie et le climat.

Objectif 4.3: Fournir des informations et soutenir l'échange d'expériences sur les financements innovants pour les investissements durables au niveau local et régional, et évaluer la collaboration potentielle avec les acteurs financiers. Les Objectifs de développement durable couverts par ce pilier:



PARTIE II : Le CCRE, une organisation prête pour l'avenir

Outre les priorités thématiques liées au contenu, le CCRE, en tant qu'organisation, souhaite également se développer davantage, notamment en renforçant ses relations et sa coopération avec ses membres.

VISION: Le CCRE, organisation faitière européenne des associations de pouvoirs locaux et régionaux dont les membres partagent les mêmes ambitions et s'engagent dans des initiatives communes pour le bénéfice mutuel

I. Membres actifs et responsabilité partagée

En tant qu'organisation basée sur l'adhésion volontaire de ses membres, le CCRE entend répondre à leurs besoins et attentes. Mieux relier les actions du CCRE au niveau de l'UE/européen avec les intérêts et le contexte au niveau national, régional et local serait bénéfique à la fois pour le CCRE et les associations membres.

Afin de démontrer le pouvoir et la représentativité des associations des gouvernements locaux et régionaux, le CCRE doit porter des messages forts avec des représentants forts qui agissent comme porte-parole et visages de l'organisation. Avec notre étude sur les « [associations nationales de gouvernements locaux et régionaux en Europe](#) », publiée en juin 2019, nous avons montré que les associations nationales couvrent 95% de la population de leur pays, et que 92% d'entre elles sont régulièrement consultées par leur gouvernement central. Ce sont des indicateurs importants qui soutiennent notre revendication en tant qu'organisation représentative.

Pour la visibilité et la réputation du CCRE, il est important d'avoir des représentants bien informés au niveau européen et international ; ils devraient représenter tout le spectre de nos membres en ce qui concerne le niveau et la fonction. Nous visons à refléter la diversité et en particulier l'égalité des sexes, et l'équilibre géographique parmi les représentants, dans nos organes statutaires et parmi les porte-parole. Nous souhaitons également impliquer les jeunes élus dans nos travaux et nos débats.

Objectif : Favoriser l'implication des membres du CCRE et renforcer le sentiment de responsabilité partagée du CCRE et de ses membres

II. Renforcer notre travail de plaidoyer et de lobbying d'intérêt public

La mise en œuvre de la stratégie de lobbying du CCRE, adoptée en 2016, a répondu au besoin du CCRE et de nos membres, de renforcer le poids des collectivités locales et régionales, dans la définition des enjeux et l'élaboration des politiques publiques, là où leurs intérêts sont concernés. Cela se fait autant dans le contexte de l'UE que dans le contexte européen et mondial plus large. Il est clair que la défense des collectivités régionales et territoriales et la mise en évidence de leur rôle dans la transposition efficace des politiques publiques et de la législation au niveau infranational nécessitent des connaissances et des données locales de premier ordre qui peuvent être apportées au processus d'élaboration des politiques.

Par conséquent, en tant que représentant de toutes les collectivités régionales et territoriales en Europe, le CCRE poursuivra ses efforts pour amplifier les voix et les préoccupations des collectivités régionales et territoriales dans le système de gouvernance de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe. Nous veillerons à ce que nos positions soient préparées et que les décisions soient prises, en respectant pleinement les intérêts de nos affiliés et conformément aux principes de la Charte européenne de l'autonomie locale.

Objectif : Être la référence incontournable pour toutes les politiques liées aux collectivités régionales et territoriales au niveau européen et international, et le partenaire fiable des institutions européennes

III. Offrir une plate-forme d'échange de connaissances et d'expériences

Le partage de connaissances et d'expériences a été identifié comme une priorité de notre organisation, en complément de notre travail de défense et de lobbying d'intérêt public auprès des institutions européennes. Les trois évaluations menées au cours des deux dernières années sur notre stratégie de recherche et d'études, notre projet (2018) et notre travail politique (2019) ont montré que les membres sont intéressés par l'échange d'expériences, le partage des connaissances

et des pratiques. Le résultat de l'enquête sur le travail politique confirme que de nombreux membres ont besoin d'avoir une vision plus complète des meilleures pratiques, qu'ils sont intéressés par l'accès à l'information sur les meilleures pratiques et les bons exemples sur la façon de mettre en œuvre les objectifs ambitieux du travail politique, qu'il s'agisse de possibilités de financement, de sujets techniques qui nécessitent une solide expérience pratique ou d'échanges sur les nouvelles politiques.

Au cours des dernières années, le CCRE et ses membres ont recueilli de nombreuses informations qui devraient être partagées de manière organisée et structurée. Elle pourrait être utilisée à la fois pour la défense des intérêts et le lobbying public, pour l'apprentissage et le renforcement des capacités des collectivités locales et régionales et de leurs associations.

Objectif : Développer des outils et des méthodes pour stimuler l'échange de connaissances et d'expériences entre les membres, dans le but de fournir un centre de connaissances pour un bénéfice mutuel

IV. Une organisation durable, transparente et responsable

Le CCRE promeut la durabilité et a donc l'intention de laisser les actions suivre le mot. C'est pourquoi le Secrétariat a commencé à préparer un guide sur la manière d'être/devenir (plus) durable et plus vert. Le document couvre plusieurs catégories telles que les équipements de bureau, le transport et la mobilité, la restauration, les hôtels, les événements, les visites techniques, le comportement individuel, la compensation de notre empreinte carbone, la sensibilisation et la question de l'écolabel.

Les restrictions de voyage et de réunion introduites suite à la COVID-19 ont donné un coup de fouet aux réunions virtuelles. En peu de temps, tout le monde s'est familiarisé avec ce nouveau mode de communication et beaucoup se sont félicités du fait qu'il est devenu plus facile, moins long et moins coûteux d'y participer. Fort de cette expérience positive et compte tenu des implications financières et écologiques des déplacements pour se rendre aux réunions, le CCRE organisera davantage de réunions virtuelles à l'avenir.

Le CCRE développera une méthode transparente et collaborative pour préparer, planifier, contrôler et évaluer ses travaux. Sur la base du cadre stratégique, les programmes de travail annuels seront préparés et

traduits en activités selon un calendrier, avec indication du personnel et des responsables politiques impliqués et des ressources financières allouées. Outre les rapports sur la mise en œuvre du programme de travail et les réalisations au printemps et à la fin de l'année, un rapport de gestion sera établi, qui donnera des précisions sur le lien entre les activités, les réalisations et les ressources dépensées.

Objectif : Introduire des mesures, des moyens et des procédures pour rendre le CCRE plus durable, plus vert, plus transparent et plus responsable

V. Renforcer la communication et la visibilité du CCRE

Alors qu'Internet, les médias sociaux et le télétravail envahissent notre vie quotidienne, la transformation numérique est essentielle pour modifier nos pratiques en matière de communication politique et de réseautage.

Plus que jamais, le CCRE et ses associations membres doivent se tourner vers les technologies numériques et adapter leurs outils de communication en tenant compte de l'évolution des comportements et des nouvelles attentes des citoyens, des élus locaux et régionaux.

Pour soutenir ce processus et développer de nouvelles conditions pour une coopération renforcée entre les associations, le CCRE dirigera un réseau de professionnels de la communication des associations membres. Son ambition : construire une plate-forme d'échange d'expertise et de connaissances sur la communication, les questions de presse et les réseaux sociaux, et assurer la coordination efficace des activités de communication et des campagnes communes.

A cet égard, la capacité du CCRE et de ses associations à maintenir une présence, notamment en ligne, et à engager leurs élus et experts dans des activités de communication, d'information et de plaidoyer sera essentielle pour le bon développement de l'organisation, que ce soit à Bruxelles ou dans les territoires

Enfin, le CCRE vise à optimiser ces échanges, qu'ils soient virtuels ou en personne, à capitaliser nos connaissances et à sécuriser notre savoir-faire partagé, notamment grâce à des portails internes et externes d'information et de formation.

Objectif V.1: Animer un réseau de professionnels de la communication des associations membres du CCRE pour renforcer la voix et la visibilité des élus locaux et régionaux.

Objectif V.2: Renforcer l'engagement des membres du CCRE dans les activités de communication et de défense des intérêts aux niveaux local, européen et international.

Objective V.3: Faciliter l'échange de bonnes pratiques et l'interaction entre experts, élus locaux et régionaux grâce à des outils adaptés aux besoins des associations membres du CCRE.

A propos du CCRE

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est la plus grande organisation de gouvernements locaux et régionaux en Europe. Ses membres sont plus de 60 associations nationales de municipalités et régions de 41 pays européens. Ensemble, ces associations représentent près de 100 000 collectivités territoriales.

Les missions du CCRE sont doubles : influencer la législation européenne au nom des autorités locales et régionales et fournir une plateforme d'échanges entre ses associations membres et leurs représentants élus et experts.

En outre, le CCRE est la section européenne de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'organisation mondiale de collectivités territoriales.

www.cemr.eu

twitter.com/ccrecemr